

Les Prussiens à Lisieux en 1815 par Le lieutenant-Colonel Kahn Commandant du Dépôt de Lisieux en 1915.

L'histoire telle que nous la lisons, telle qu'on l'enseigne aux jeunes générations, ne gagnerait-elle pas à être examinée de plus près, en indiquant pour chaque région les phases qui l'intéressent tout particulièrement ?

Au lieu de présenter une suite de faits souvent idéalisés, tout Français ne devrait-il pas connaître les événements exacts et de nature à exalter son patriotisme et renforcer sa volonté de maintenir son pays hors du joug étranger ?

La paix signée, la vie reprend vigoureusement son cours et les ruines accumulées par la guerre sont vite relevées. A peine aperçoit-on ça et là quelques charpentes délabrées et noircies par l'incendie. Le reste a disparu : les plaies sont pansées. On se souvient bien encore, mais le souvenir s'éteint à son tour et les générations suivantes passent sans émotion à côté des plus grandes tourmentes. Une date apprise : Austerlitz, 1805... Waterloo, 1815.... et c'est tout !

Dans les moments actuels, quels sont ceux qui, parmi nos concitoyens, ont songé aux exactions commises par l'armée prussienne en 1815, à Lisieux et dans ses environs ? Et pourtant, c'est *en libératrices, en amies*, que ces hordes sont venues s'implanter chez nous, durant le dernier semestre de l'année 1815.

En parcourant la relation très succincte, mais très réelle des faits et gestes de ces amis charmants (!), le lecteur pourra peut-être se faire une idée des douleurs, des humiliations supportées héroïquement depuis bientôt 28 mois par les populations de la Belgique et de nos départements envahis ?

Là-bas, le reître est conquérant. Il est le maître et la schlague, la déportation, la mort sont ses auxiliaires. Son instinct cruel et despote est déchaîné, il s'épanouit honteusement dans les crimes les plus monstrueux.

Après Waterloo, les Alliés (Prussiens, Autrichiens, Russes), entraînant dans leur suite le roi Louis XVIII le replacèrent sur le trône de France, mais afin d'assurer la reprise de son pouvoir, ils décidèrent de stationner chez nous.

L'armée prussienne, sous le commandement du maréchal Blücher, choisit les contrées les plus riches pour y restaurer ses hommes et remonter sa cavalerie. La Normandie devenait pendant des mois le grenier d'abondance de ce peuple oppresseur.

Malgré les ordonnances royales promettant de la part des Prussiens une occupation des plus douces, malgré les émissaires du roi – anciens émigrés accrédités auprès de l'ennemi – affirmant les bonnes intentions du roi de Prusse, la terreur précéda de beaucoup l'arrivée de l'armée de Blücher dans nos régions.

Dès le 26 juillet, le maire de Lisieux, M. Nasse, apprenant l'avance des premiers éléments prussiens vers Pont-Audemer, dépêche un homme de confiance à cette municipalité. Réveillé à 3 heures du matin, M. Auvray, maire de Pont-Audemer écrit, le 27 juillet à 3 h. 50 du matin, une lettre dont il chargea cet homme.

Elle confirmait l'arrivée de 4.000 hommes de troupes prussiennes à Pont-Audemer, destinées à y rester. Le maire s'étonne que le préfet du Calvados, M. d'Hondetot n'ait pas encore averti ses administrés des troupes alliées à recevoir (troupes alliées était alors l'appellation officielle). Il veut croire à une fausse alerte en ce qui concerne Lisieux. Il le souhaite pour elle. La ville de Pont-Audemer doit fournir quotidiennement à chaque Prussien :

2 livres de pain, – 1 livre de viande, – 1 bouteille de bière. – De plus, une bouteille d'eau-de-vie pour 5 hommes et 16 litres d'avoine par cheval.

Le département de l'Eure, ajoute-t-il, a 20.000 hommes à loger – tous chez l'habitant, – les officiers

dans les châteaux ou manoirs de maîtres. Il conclut : Pour éviter tous conflits, j'ai dirigé sur Lisieux tous les blessés français encore en traitement dans ma ville.

Dans le même temps, M. Nasse avait envoyé un autre émissaire à Bernay. M. Beaulieu, son maire, lui apprend qu'il a reçu une avant-garde prussienne. Celle-ci lui annonce la venue de 1.500 Prussiens et 800 chevaux. Tout sera logé chez l'habitant, lequel pourvoira à la nourriture et au fourrage. De Bernay, tous les militaires et blessés français sont évacués sur Rouen. En dépit des menaces de ces gens proclamés « libérateurs », M. Beaulieu ne sait s'il parviendra à satisfaire leurs exigences.

Malgré ses émissaires, malgré les nombreuses demandes adressées à la préfecture, le maire de Lisieux reste toujours dans l'ignorance, quand, le 2 août, M. Lecordier de Valencour, sous-préfet, lui communique un ordre de la préfecture de Caen, en date du 1^{er} août.

Le préfet informe l'arrondissement de Lisieux du passage et du séjour des troupes prussiennes. Il exige la formation d'approvisionnements pour leur subsistance. Il écrit en substance : « Je compte sur votre zèle et votre activité pour que cette troupe n'ait aucune plainte à formuler. »

Il ajoute que sur l'ordre de M. Foss, intendant du corps d'armée prussien, il sera établi dans chaque chef-lieu d'arrondissement un magasin de fourrage par voie de réquisition. La quantité qui doit être de suite versée au magasin de Lisieux s'élèvera à :

180 quintaux de foin, – 180 quintaux de paille et 750 hectolitres d'avoine, denrées toutes choisies.

Les troupes de passage, comme celles qui séjourneront, seront exclusivement nourries par l'habitant.

L'émoi est grand dans l'arrondissement. De tous côtés, les communes et les habitants de la ville, spécialement appauvris par les longues guerres de la République et de l'Empire, adressent aux pouvoirs les plaintes les plus qualifiées et demandent des précisions sur la circulaire du préfet, signalée ci-dessus. Le sous-préfet, M. Le Cordier, adresse le 2 août l'ordre suivant :

« Vu la nécessité de se procurer les logements, les vivres et les fourrages aux troupes prussiennes qui doivent arriver demain 3 août, invitons et requérons au besoin M. le Maire de la ville de Lisieux de recevoir et de donner le logement, les vivres et les fourrages :

1° Au régiment de lanciers de Silésie,
2° à 250 hommes et 250 chevaux de la batterie volante,
3° à MM. les officiers généraux et autres officiers.

« Les rations seront préparées à l'avance pour la troupe.

« Ces demandes sous peine d'exécution recevront satisfaction immédiate.

« *Le Sous-Préfet*, signé : LE CORDIER. »

N'est-ce pas là un aimable procédé d'amis ?

Mais nos *amis-ennemis* ne devaient pas s'en tenir là. Le lendemain 3 août, le sous-Préfet adressait au maire de Lisieux la lettre suivante :

« Veuillez me faire connaître sans aucune perte de temps le nom des tailleurs, cordonniers, vanniers, peintres et ferblantiers existant dans votre ville. J'attends ces renseignements pour les transmettre d'urgence à M. l'Intendant prussien, qui va les réquisitionner pour la main-d'œuvre allemande en un point non encore désigné ».

« Signé : LE CORDIER ».

Enfin, le soir, le sous-préfet adresse une nouvelle note pour la réquisition des bouchers, afin que la viande soit abattue pour les troupes arrivant à Lisieux et environs.

La venue des Prussiens a terrorisé la ville. Sachant leurs femmes et enfants en danger, les hommes

n'osent plus quitter leur maison. C'est à qui implorera la municipalité de le libérer des hôtes « indésirables ».

Le 4 août, le chef des gardes pompiers adresse au maire une supplique :

« Appelé ce matin pour mon service d'incendie, j'ai trouvé au retour les choses les plus graves dans mon intérieur et vu la nécessité dans laquelle je me trouve de partir de jour et de nuit, je demande à être exempté de logement ».

Signé : BONNIÈRE dit SAINT-CYR.

Le maire, devant une situation aussi écrasante et qui nécessitait des fonds importants, réunit son conseil et adresse, le 3 août, à des administrés cette lettre :

« Pour l'exécution de la lettre de M. le Préfet du premier de ce mois et d'après la convention passée avec l'intendant prussien, les troupes de passage et de garnison seront logées et nourries par les habitants, lesquels leur fourniront également les fourrages.

« Dans une circonstance aussi pressante, j'ai cru devoir convoquer le conseil municipal, afin d'aviser aux moyens de former un magasin.

« Il a été arrêté qu'il serait formé deux classes de citoyens les plus aisés de cette ville. La première fera une avance de 60 fr. ; la seconde de 40 fr.

« Je vous préviens que vous faites partie de la...e classe et je vous invite, en conséquence à verser de suite et sans délai la somme à la caisse de M. Lebrun, receveur municipal, dont il vous donnera récépissé ».

Le maire, NASSE.

Cette première décision avait pour but de constituer le magasin à fourrage prescrit par l'intendant prussien. Chaque habitant solvable reçut le même avis, mentionnant la somme à payer.

Il ressort des reçus existant aux archives de la ville que la grande majorité s'exécuta.

De plus en plus, les troupes prussiennes affluaient dans le pays.

Le 8 août, le maire recevait l'ordre suivant daté de Thiberville :

« Un détachement de lanciers s'en va d'ici à Lisieux pour entretenir la correspondance et surtout les communications entre Cambremer et Thiberville. M. le Maire est invité à fournir à ce détachement logement, vivres et fourrage et mettre la gendarmerie à leur disposition pour compléter leur service. Ci-dessous le tarif des rations, lequel est celui des troupes prussiennes en France :

- 1° 2 livres de pain
 - 2° 1 livre de viande,
 - 3° 1 once de sel,
 - 4° 3 onces de riz ou 60 onces de légumes frais,
 - 5° 3 onces de beurre ou lard,
 - 6° 1 litre de bière ou demi-litre de vin,
 - 7° 1 décilitre d'eau-de-vie,
 - 8° 1 once de tabac.
- Fourrage : 16 litres avoine, 6 livres foin, 3 livres paille.

Signé : FISCHER.

Le 9 août, le sous-préfet écrivait au maire :

« Le préfet m'annonce qu'il vient d'être prévenu d'une nouvelle arrivée de 10.000 hommes d'infanterie du 1^{er} corps prussien et 245 hommes de cavalerie. Il importe que tout soit prêt pour les recevoir

conformément aux ordres de l'intendance prussienne et des tarifs fixés ».

LE CORDIER.

En outre, le maire est invité par l'autorité militaire prussienne qui commande en maîtresse absolue d'avoir en permanence à la mairie 20 gardes à cheval, 20 guides avec voitures pour diriger et transporter dans les communes environnantes les détachements qui y sont destinés.

Le 12 août, le sous-préfet écrit au maire de vouloir bien exonérer du logement les percepteurs continuellement absents et chargés du recouvrement des impôts extraordinaires destinés aux dépenses occasionnées par les troupes prussiennes.

Vivres, fourrages, bétail, argent, tout est drainé pour satisfaire aux exigences de ceux qui sont venus chez nous par amour du roi Louis XVIII !!!

Le 13 août, le général prussien Grabensky, commandant de place à Lisieux, adresse la lettre suivante:

« M. Formeville, 1er adjoint
au maire,

« En prenant le commandement de cette place, je prends l'honorable fonction de protéger M. le Maire, la municipalité et en général tous les habitants. Etant instruit de l'absence de M. le Maire, je m'empresse de vous faire part de mon arrivée. Toutes mesures de police deviennent dès ce moment sous l'autorité et la direction du commandant de place. Tous les voyageurs doivent présenter leur passeport au bureau du commandant. Personne ne peut sortir de la ville sans mon autorisation ; les aubergistes et habitants seront rendus responsables de toute infraction.

« Ci-joint le tarif des denrées que doivent recevoir les militaires de passage ou de garnison (énumération donnée plus haut).

L'habitant fournira sous peine d'exécution tout ce que nos soldats ont aussi le droit de lui demander.

« Je prie M. le 1^{er} adjoint de suivre strictement ces instructions. »

DE GRABENSKY,
Commandant de Place.

« P. S. – J'habite chez M. Lerat, où j'aurai l'honneur de vous recevoir ».

Le même jour, le commandant de place informe le maire qu'il exige que sa porte soit gardée, chez M. Lerat, par des gardes nationaux, doublés de gendarmes d'ordonnance ; 4 plantons de la garde nationale seront adjoints pour porter les ordres.

Les portes de la ville seront gardées par des détachements de garde nationale qui amèneront au bureau de la place tous les voyageurs traversant la cité.

Ainsi, c'est encore à l'autorité française qu'il appartient de garder sa maison et de faire le service de planton en ville.

Le 14 août, le même gouverneur Grabensky se plaint de ne pas connaître exactement les maisons et habitants qui logent ses hommes. Il ordonne à la municipalité d'avoir à dresser un journal donnant jour par jour les indications nécessaires.

Le même jour encore, le gouverneur Grabensky ordonne à la municipalité d'avoir à évacuer une partie de l'hôpital pour y placer les militaires prussiens nécessitant des soins.

Le 15 août devait avoir lieu la procession. Le gouverneur, consulté, répond au maire :

« Avec plaisir, je donne mon consentement à la procession solennelle que vous voulez tenir demain,

selon le vœu de S. M. Louis XVIII, roi de France et de Navarre. J'accorde de même volontiers l'accompagnement de 60 hommes de la garde nationale et j'aurai l'honneur d'assister à cette fête avec MM. les officiers de mon corps. »

GRABENSKY.

Peut-être eût-il été préférable, cette année-là, que Louis XVIII supprimât la cérémonie.

Le même jour 14 août, le gouverneur Grabensky ayant trouvé que les classes aisées et fortunées n'étaient pas soumises par la municipalité aux mêmes prestations et logement que les classes pauvres – oh ! justice et égalité ! – il en sera donc toujours ainsi – se fâche, donne l'ordre, sous peine d'exécution, que tous les logements soient changés pour le lendemain. Il n'admettra que les bonnes habitations et veut que les auberges et leurs écuries restent disponibles. Les chevaux seront logés près des hommes. Il prévient le maire d'avoir à lui remettre le plan du cantonnement ainsi établi, avec le nom du propriétaire et la quantité des militaires ou chevaux qui seront ainsi logés.

Le soir du 14 août, le maire, autorisé par ailleurs à faire la procession du lendemain, est invité à remettre les clefs du Grand-Jardin, afin qu'un régiment puisse y être massé en cas de trouble.

Le 16 août, le commandant de Place prescrit que les billets pour l'établissement de bains de la ville lui soient remis, les officiers devant en faire usage. Dans la même note, il se fâche parce que les pieux et les bridons demandés pour un régiment de cavalerie ne sont pas encore délivrés.

Le même jour, de nouvelles réclamations sont adressées au sujet des logements encore insuffisants et d'un nombre de bridons non encore fournis.

Beaucoup de Lexoviens absents apprenant que leur domicile est envahi, essaient d'obtenir de la municipalité le logement à leurs frais, soit à l'auberge, soit chez un particulier. M. Dumoncel de la Jonquinière, retenu à Rouen, insiste tout particulièrement. L'autorité prussienne passe outre.

Le commandement allemand se montre toujours plus exigeant sur le chapitre de la répartition équitable des garnisons chez les habitants. Le favoritisme, une des fleurs les plus néfastes de France, ne peut être enrayé ; aussi, le 17 août, Grabensky écrit au maire :

« Par ma lettre du 16 courant, je vous invitais à changer les militaires placés chez des individus très peu fortunés. Je vous demandais de les placer chez les gens les plus fortunés de cette ville. Je regrette que l'ordre ne soit pas exécuté.

« J'ai reçu les plaintes de ces malheureux et je sais qu'un nombre très supérieur de familles aisées n'ont pas un seul militaire.

« Si une nouvelle plainte de ce genre me parvient encore, vous serez tenu responsable de l'exécution de mes ordres, que je ne renouvellerai plus.

V. GRABENSKY.

Les difficultés croissent d'ailleurs de plus en plus. Les exigences des officiers et soldats prussiens ne connaissent plus de limites. Une fois les meilleurs logements occupés, ces envahisseurs les trouvent encore insuffisants et les appartements intimes doivent même leur être remis.

Un ordre de Grabensky, en date du 18 août, est très impérieux, même vis-à-vis du maire.

Les pouvoirs publics, vivement actionnés par les populations, vont chercher à venir en aide à leurs administrés et par circulaire en date du 19 août, le sous-préfet, M. Le Cordier, invite le maire à lui indiquer chaque jour, le nombre de Prussiens et de chevaux cantonnés en ville. Chaque commune doit faire de même.

Si dans la ville de Lisieux rien de très regrettable ne s'est encore passé, – et cela peut-être grâce à l'autorité de Grabensky, – il n'en est pas de même dans les environs. Les bruits les plus fâcheux arrivent de la région de Falaise, St-Pierre-sur-Dives, Mézidon, Fumay, etc., etc., où la soldatesque

prussienne s'est livrée aux plus honteux excès. Tout est pillé, saccagé. Les femmes et les enfants mêmes sont outragés. Nombreux sont les paysans qui abandonnent tout, fermes, bestiaux et récoltes, pour se réfugier à Caen, Lisieux, ou tout autre endroit.

Pourtant le Roi est sans énergie devant ceux qu'il traite d'ailleurs en alliés. Son entourage, en outre composé d'anciens émigrés, n'ose s'insurger contre de semblables procédés et laisse les populations sous la schlague étrangère.

L'aveuglement était tel à Paris que l'on vit à une soirée de gala donnée en l'honneur des empereurs de Russie et d'Autriche et du roi de Prusse, une salle entière composée de partisans du Roi, applaudir un chant remerciant ces autocrates d'avoir... délivré la France !

Les exigences augmentent toujours ! L'eau-de-vie devenant rare, le commandant de place ordonne la création d'un entrepôt. Un nommé Clavelin est désigné pour sa direction et rend compte, le 20 août, qu'il dispose de 30.000 rations à distribuer par jour.

Le 20 août, le général Grabensky retire à la municipalité le droit de désigner les logements. Il signera à l'avenir tous les billets et répartira la garnison suivant ses désirs.

Le 29 août, des difficultés s'étant produites au sujet des rations à accorder aux officiers, le maire reçoit du commandant une fixation, – laquelle est le double de celle accordée aux hommes de troupe, – sans préjudice d'ailleurs de ce qu'ils exigeront sur bons.

Le 22 août, – ne perdons pas de vue que ces brutes sont chez nous de par la volonté du Roi, et en amis ! – la municipalité reçoit l'ordre de fournir un local afin que les armes existant chez les particuliers de tout l'arrondissement de Lisieux, y soient déposées. Chaque possesseur d'armes doit les remettre à la mairie de sa commune, sous peine d'exécution.

Toutes ces souffrances, ont bien peu d'influence sur Louis XVIII. Il ordonne la célébration de la fête de la Saint-Louis, le 26 août.

La municipalité doit en demander l'autorisation aux Prussiens, ainsi que celle de tirer le canon, suivant la coutume. Grabensky autorise la fête, promet d'y assister, mais il convoque M. Forneville à venir conférer le lendemain avec une autorité supérieure présente, au sujet des coups de canon.

Cette conférence n'eut probablement pas de solution, car le 24, Grabensky écrivait :

« Monsieur le Maire,

« N'ayant à ce moment reçu aucune réponse de Caen relative à la fête du Roi, qui doit être célébrée demain, je vous prie, en conséquence, de donner l'ordre à vos administrés qu'il ne soit tiré aucun coup de feu. Je ne puis vous autoriser à tirer le canon, pouvant être répréhensible.

« Au surplus, vous pouvez prévenir vos administrés qu'ils peuvent se livrer à tous les plaisirs qu'ils trouveront convenables, mais à l'exclusion de ne tirer aucun coup de feu. »

GRABENSKY.

Quelle envie on devoir avoir de se livrer aux réjouissances !

Afin de faciliter la nourriture de la garnison prussienne, la Municipalité décide de distribuer elle-même les rations. Les noms des habitants logeant ces militaires figurèrent sur une liste, mais beaucoup furent oubliés et des réclamations affluèrent à la mairie, car non-seulement ils fournissaient à leurs garnisaires, mais encore étaient redevables à la Municipalité des sommes dépensées.

Le procureur du roi – Danglerville – habitant chez Mme Milcant, local des ci-devant Jacobins, se trouva parmi les omis et réclama par lettre du 24 août le remboursement des vivres ainsi distribués.

Ces réclamations furent une source de graves discussions pour les gens de la ville et même les militaires.

Le commandement prussien régla les choses à sa convenance.

Le 24 août, le maire reçoit la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« Son Excellence M. le Général en chef baron Roendern, doit arriver incessamment en cette ville avec une suite composé de :

11 officiers ;
8 commissaires ;
54 militaires ;
80 chevaux.

« Il sera fourni tous les jours douze couverts au nom de votre ville et à vos frais pour le général, 62 couverts pour la suite et le fourrage pour 80 chevaux.

« GRABENSKY ».

Le 25 août, nouvelle lettre :

« Monsieur le Maire,

« Par votre lettre d'hier, vous m'avez désigné le château de Fervaques pour recevoir Son Excellence le général en chef Roendern, mais dans le cas où ce château ne conviendrait pas à M. le général, veuillez bien vous assurer en cette ville du logement qui sera le plus convenable pour le recevoir avec toute sa suite. Vous m'indiquerez aujourd'hui quel endroit vous aurez désigné.

« GRABENSKY ».

Pauvre maîtresse de maison de Lisieux ou de Fervaques ! Quelles contributions de guerre à verser sans cesse à nos « bons amis et alliés ! »

La présence continuelle des troupes prussiennes devient une charge accablante, non pas seulement au point de vue des dépenses, mais de la gêne générale. Aucun habitant n'ose quitter sa maison, craignant de constater au retour les pires atrocités.

Le sieur Jean-Baptiste Herfort écrit ainsi à la municipalité le 26 août :

« Je supplie très humblement – depuis le 11 août, j'ai chez moi une garnison de Prussiens ; or, forcé de partir à la campagne pour rétablir des dégâts urgents – demande pendant le temps juste des réparations d'être délivré des Prussiens. Autrement, vous savez pour quelles raisons je ne pourrais partir.

« Jean-Baptiste HERFORT ».

Signalons aussi, parmi les procédés de ces soudards, l'ironie du colonel de lanciers, lequel ayant reçu l'ordre de partir, adresse en date du 26 août, la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« En partant de votre ville, je me rends l'honneur de vous dire mes adieux et vous préviens par la présente que je partirai demain matin 7 heures, dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque, vers Blangy. Je vous invite d'avoir la complaisance de me faire savoir si vous êtes content de la conduite de ma troupe. J'ai la coutume de m'informer de cela chaque fois que je quitte un endroit. S'il y avait quelque objet à plainte, vous me le communiqueriez avant mon départ.

« V. FOLGERSBERG,
« Colonel des lanciers ».

Ah ! le bon billet ! Quel cas aurait-il fait des réclamations ?

Le 26 août au soir, le maître reçoit un avis urgent. Il paraît que les locaux désignés en ville sont insuffisants pour le général de Roendern qui doit arriver. Il est donné jusqu'au lendemain matin, au maire, pour s'exécuter. L'ordre lui est renouvelé de fournir les 12 couverts pour le général et ceux de sa suite, aux frais de la ville.

Les guides placés dans les mairies des communes ne suffisent plus. Ils deviennent les domestiques des Prussiens, aussi en est-il réclamé de nouveaux. Le Maire proteste auprès du Sous-Préfet qui répond par l'ordre suivant :

27 août.

« Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Lisieux requiert MM. les Maires de Saint-Jacques et de Saint-Désir de faire placer, à partir de demain matin 7 heures, chacun trois hommes et trois chevaux de selle à la disposition des Prussiens à la mairie de Lisieux. MM. les Maires devront obtempérer de suite aux ordres de l'autorité prussienne, sous peine d'exécution militaire. Ils répondront personnellement de l'exécution des mesures. »

On voit que l'entente était complète entre l'armée prussienne et l'administration préfectorale !

Le 27 août, malgré une réquisition générale des cordonniers faite précédemment par l'autorité allemande, la municipalité reçoit l'ordre d'un colonel de hussards de passage avec son régiment d'avoir à assurer le ressemelage des bottes de cette unité. Le régiment restera à la charge de la ville jusqu'à la fin du travail.

Là encore, il n'y avait qu'à s'incliner. La municipalité n'était plus qu'un agent d'exécution entre les mains de ces envahisseurs, dont les pouvoirs constitués se faisaient complices...

Toute la ville devait souffrir, et l'Evêché ainsi que son parc – gracieux joyau de Lisieux – étaient remis aux soldats du Roi de Prusse.

Toujours le 27 août, le Maire de Lisieux adresse la lettre suivante au Sous-Préfet :

« Monsieur le Sous-Préfet,

MM. les officiers d'artillerie exigent que leurs pièces et caissons soient placés dans le parterre de l'ancien Evêché, qu'il soit fait un passage près de la maison du sieur Verneuil.

« J'ai l'honneur de vous prévenir et j'attends votre réponse.

« FORMEVILLE, 1^{er} adjoint ».

Bien entendu la réponse fut la suivante :

« M. Le Maire de Lisieux est autorisé à faire tout ce qui convient pour satisfaire la demande ci-contre.

CORDIER.

Le même jour, le commandant de la Place avise le Maire que le général baron Roendern arrive le lendemain avec sa suite. Il insiste encore sur les 12 couverts et sur ceux de la suite. Il ajoute qu'il désigne la maison de M. Friardel pour servir de pied-à-terre au général, lequel disposera des cinq appartements de cette maison.

Le général Grabensky s'émeut de nouveau de ne pas connaître le nombre des armes déposées à la mairie. Si toutes les armes des habitants ne sont pas remises dans les 24 heures, il agira par voie d'exécution envers les coupables.

M. Fromage Desfigogiers, qui avait été incarcéré dès le début de l'arrivée des Prussiens, est

momentanément libéré afin d'être délégué à la vente des chevaux, qui, par ordre de Grabensky, a lieu tous les jours, de 8 heures à midi et de 3 heures à 6 heures.

Le 28 août, des correspondances sont encore échangées au sujet du cantonnement. Le général exige de la municipalité un plan détaillé de la ville, avec le nom des habitants.

Enfin, de nombreux corps de garde installés aux abords de la ville nécessitent des quantités de paille, chandelles, falots, etc.... Afin d'éviter toute discussion, le général Grabensky prescrit à M. le Maire de remettre, aux frais de la ville, tout ce qui pourrait être demandé par ces militaires. L'ordre est daté du 30 août.

Les armes sont enfin déposées à la mairie. Le Maire reçoit un état à remplir ; on le prévient qu'un officier passera l'inspection de ce matériel. En même temps, on ordonne une enquête au sujet de M. Baudry, maître de poste, accusé de loger des voyageurs suspects.

Le 9 septembre, le service du cantonnement étant assuré suivant les exigences prussiennes, le général Grabensky autorise à nouveau le Maire à remettre lui-même les billets de logement.

Le 10 septembre, le maire de Livarot, Le Sénéchal, envoie un exprès au maire de Lisieux afin d'avoir des vivres pour un détachement prussien de 954 hommes qui vient de lui arriver. Satisfaction est donnée.

Pendant quelques jours, les relations entre le commandant prussien et la municipalité sont très restreintes. Elles se bornent à l'exécution de bons pour augmenter le bien-être des troupes, en demandes de chandelles au moule. Ces chandelles paraissent être très en honneur chez eux. On prétend même que certains soldats prussiens y trouvaient là une nourriture à leur goût. Le délégué de la ville a fort à faire pour satisfaire toutes ces demandes.

Les observations faites par le général Grabensky au sujet de l'égalité des citoyens devant l'impôt du logement commencent à se retourner contre lui. La faveur s'achète ; les complaisances sont récompensées. Le sieur Chemin, sellier, rue de Paris, qui travaille pour le général, est dispensé de logement.

Le service des guides, si pénible pour les exécutants, si dur, vu les distances à parcourir, ne donne pas satisfaction au commandant. Il écrit le 14 septembre :

« Monsieur le Maire,

« Pour que le service des guides à pied et à cheval se fasse avec plus de célérité et de promptitude, il est urgent qu'il soit pris des mesures, afin qu'aucune espèce de service n'éprouve du retard. Les réquisitions qui vous seront faites de fournir des cabriolets pour le transport d'officiers ou autres, doivent être exécutés avec la plus grande rapidité. A cet effet, il doit rester jour et nuit, trois cabriolets attelés de deux chevaux chacun dans la cour de votre mairie, de même que six chevaux destinés aux guides ou ordonnances devant porter des paquets aux endroits qui leur seront désignés.

« Je vous invite à assurer l'exécution de ces ordres et m'en rendre compte.

« GRABENSKY ».

M. Foss, intendant prussien, arrive à Lisieux le 16 septembre. La maison de M. Toutain est mise à sa disposition, ainsi qu'à celle de sa suite ; le couvert fourni par le propriétaire.

Les réclamations reprennent auprès de l'autorité prussienne. Grabensky décide qu'une nouvelle assiette de logement sera établie dans les 24 heures. Il fera visiter lui-même ces logements avant d'autoriser la ville à y envoyer des troupes. En même temps, il prend pitié de M. Aumont, maréchal qui, depuis l'occupation, est mis en coupe réglée par les Prussiens. Le maire est chargé de requérir, jusqu'à nouvel ordre, M. Lorrin, maréchal, rue Tour-des-Halles. La misère atteint toutes les classes. M. Delaunay, entrepreneur, réputé fortuné, écrit le 16 septembre au maire :

« Depuis l'arrivée des troupes prussiennes à Lisieux, je n'ai cessé de loger des troupes et cependant

je suis sans moyen, vu que tout mon avoir est entre les mains du Gouvernement et le fonds et les travaux sont suspendus depuis le 1er janvier, ce qui m'a réduit au dénuement complet et me met dans l'impossibilité de loger des troupes. C'est pourquoi je vous supplie, M. le Maire, d'avoir la bonté de m'exempter de ce fardeau jusqu'à ce que certaines rentrées me permettent de leur fournir ce qu'elles ont besoin.

« Vous obligeriez votre très obéissant serviteur,
« DELAUNAY, entrepreneur ».

Les autorités prussiennes, si despotes, ne font cependant assurer aucun service d'ordre par leurs troupes. Ils rendent la municipalité responsable de tout. A l'occasion des distributions d'un stock de denrées aux troupes de passage, le maire est prévenu d'avoir à faire assurer le service par la Garde nationale. Tout doit être donné aux soldats et les bons de toutes sortes figurant aux Archives portent jusqu'à des demandes de six mains de petit papier coupé, et deux mains de petit papier également coupé.

Pour faire face à toutes ces dépenses de nourriture, d'habillement, de chandelles au moule, voire même de menus papiers, le Préfet prescrit une contribution extraordinaire de 15 centimes, indépendante des fonds déjà ordonnés par la Municipalité.

Le 17 septembre, le sous-préfet Cordier écrit :

« J'ai l'honneur de vous adresser une copie de la lettre du préfet relative aux fournitures faites aux troupes prussiennes qui ont été placées dans votre commune et aux 15 cent. de contribution extraordinaire. Veuillez bien vous pénétrer des dispositions qu'elle renferme en ce qui vous concerne et me faire passer dans le plus bref délai toutes les pièces relatives à cet objet, afin que j'en fasse l'envoi à M. le Préfet pour les soumettre à la commission centrale chargée d'en opérer la liquidation définitive.

« CORDIER ».

La lettre du Préfet disait en substance que les recouvrements faites par les receveurs étant épuisées, il prescrit une contribution extraordinaire de 0 fr. 15.

Comme malgré tout, beaucoup de fournitures restent à solder, une commission centrale est chargée à Caen de prendre les mesures nécessaires, etc., etc.....

En dépit de toutes les difficultés de l'existence, on ne peut s'empêcher de sourire devant certains faits. Un bon porte par exemple.

« Poste d'Orbec,

« Chef poste invite le bourgmestre à porter suite trois livres de « pon jandelle ».

Mais hélas combien vite ces sourires se glacent-ils !

L'inspecteur des forêts, Godard, adresse le 21 septembre cette lettre :

« Monsieur le Maire,

« Etant très occupé par la rentrée du bois de Sa Majesté, obligé en même temps de me transporter sans délai dans la sous-inspection par devoir de mon emploi, j'ai l'honneur de vous prier M. le Maire, de vouloir bien donner vos ordres pour arrêter le logement militaire chez moi. Hier, je n'étais pas encore rentré du bois d'Orbec, à 11 heures du soir, que ma femme recevait encore deux militaires prussiens. N'ayant plus que notre lit, ma femme fut obligée de le leur abandonner, et elle se trouvait seule au milieu de cette soldatesque.

« J'ose espérer, etc....

« GODARD,

« Sous-Inspecteur des Forêts ».

Mais, en outre des troupes stationnées à Lisieux, les troupes de passage augmentent considérablement les charges déjà si écrasantes de la ville.

Le 22 septembre, Grabensky écrit au maire :

« Il est urgent de requérir 20 voitures attelées chacune de 2 chevaux pour porter les bagages de la troupe que je mettrai en marche le 24 et il sera nécessaire aussi de requérir d'autres voitures pour les troupes venant de Saint-Lô.

« En outre, il y aura 10 cabriolets pour les officiers. (Cabriolets attelés à deux).

« GRABENSKY ».

On réquisitionne ainsi ces voitures dans toute la région. Les propriétaires et les attelages ne cessent d'accompagner les convois et sont soumis à la discipline la plus rigoureuse.

Plus de 50.000 hommes traversent et retraversent Lisieux.

Aux environs du 24 septembre, le 1er corps prussien tout entier vient de Saint-Lô, dans la contrée plus riche de Lisieux, Pont-l'Évêque, Pont-Audemer. Les réquisitions de conducteurs, chevaux, voitures, atteignent leur maximum.

Le nommé Thomas Vaillant, rue Bocage, qui montre quelque mécontentement, est condamné par la commission militaire à l'emprisonnement. D'autres exécutions ont lieu encore dans la région.

Les relations avec les autorités prussiennes deviennent de plus en plus difficiles.

L'intendant Foss adresse au maire, le 23 septembre, la note suivante :

« Les rapports du pain, viande, bière, tabac, eau-de-vie, qu'elles doivent être déjà hier apportées chez moi ne sont pas entrés. Je les attends dans une demi-heure. Si je n'avais pas, je suis forcé d'envoyer des exécutions à ceux qui sont si tardifs.

« FOSS ».

Son style comme ses procédés, sont encore plus grossiers que ceux du général Grabensky.

Le pays n'est probablement pas encore assez vide ! Le 24 septembre, Grabensky écrit en effet :

« Monsieur le Maire,

« Vous ferez connaître de suite à vos administrés qu'à partir de demain 25 courant, il passera en cette ville plusieurs régiments de cavalerie et d'infanterie, qui y séjourneront. Les habitants qui seraient absents seraient passibles d'exécution.

« GRABENSKY ».

En outre, toutes les forges sont réquisitionnées et un nombre considérable de chevaux doit être fourni pour la remonte de la cavalerie.

Nous reviendrons plus tard sur cette énorme consommation de chevaux, qui épuise les meilleurs produits de la Normandie.

Au milieu de cette misère, revient constamment la note comique du bon de 4 livres de chandelle au moule à fournir à Grabensky.

Le 30 septembre, un fort contingent d'artillerie arrive à Lisieux. Le départ s'effectuera après que les batteries auront été remontées en chevaux, fournis par l'arrondissement. A cette époque, la ville a l'honneur de loger 13.000 hommes et 730 chevaux de l'armée du roi de Prusse.

Malgré ces charges, malgré les tribulations du conseil municipal, Grabensky n'oublie pas les plus petits détails, et de même qu'il écrit pour annoncer la réquisition de tous les corps de métiers, ou l'arrivée de plusieurs régiments, de même il adresse, la date du 10 septembre, la lettre suivante :

« M. le Maire fera porter à mon domicile six paquets de plumes et des pains à cacheter.... avec une petite boîte en carton pour les mettre dedans.

« GRABENSKY ».

O candeur !

Le même jour, il annonce l'arrivée du service postal prussien, composé de 1 directeur, 6 secrétaires, 18 postillons et 36 chevaux. Le tout accompagné d'un escadron. Le logement de ce personnel devra être assuré d'une façon irréprochable. En dépit des magasins et des réquisitions, l'arrondissement ne peut faire face aux exigences prussiennes.

Pourtant, les réclamations des habitants ont peu de succès, car le sous-préfet fait connaître par une lettre en date du 4 octobre « que tout ce qui ne pourra pas être fourni par les entrepreneurs le sera par les habitants ».

Le 5 octobre, Grabensky signale au maire qu'un régiment arrivera le lendemain en ville pour y séjourner. En post scriptum, il écrit : « Envoyez-moi 4 livres de chandelles au moule !!! »

Il les brûle évidemment par les deux bouts !

Les réclamations adressées à la Préfecture se multiplient sans cesse. Nos représentants n'y peuvent rien. Ils sont totalement sous la férule de l'envahisseur.

Le maire de Caen, ayant refusé de fournir les couverts à un nombreux état-major qui résidait au chef-lieu du département, le gouverneur prussien de cette ville s'installa à la mairie, commanda aux frais de la municipalité tout ce qui était nécessaire et déclara qu'il ne quitterait l'Hôtel de ville qu'au cas où promesse lui serait faite qu'une pareille chose ne se renouvelerait jamais.

Le 8 octobre, Grabensky apprend au maire l'arrivée dans la ville de 250 militaires. Ces hommes séjourneront à Lisieux.

Le maire de St-Julien-le-Faucon écrit, le 8 octobre, tant le service des guides devient pénible, qu'il lui est impossible de fournir les guides, chevaux et cabriolets réquisitionnés dans sa commune. Il ne lui en reste aucun et ceux déjà réquisitionnés ne sont pas encore revenus.

Grabensky fait maintenant savoir qu'une colonne de chevaux malades arrivera dans la nuit. On devra immédiatement indiquer des écuries nettement séparées de celles de chevaux sains.

Des difficultés s'étant élevées sur la valeur des pièces prussiennes, or et argent, le commandant de Place établit un tarif, fort désavantageux pour le public français, auquel tous doivent se conformer.

Le 11 octobre, le sous-préfet annonce au maire que 5.500 hommes et 900 chevaux arriveront à Lisieux, du 14 au 16, pour se ravitailler.

Les plaintes des habitants, les réclamations des maires des communes sont de plus en plus pressantes en ce qui concerne le service des guides à cheval et avec voitures.

Le maire, en désespoir de cause, s'adresse au sous-préfet, qui désignera les communes à tour de rôle, ainsi que le nombre à fournir.

Mesnil-Guillaume, St-Julien-de-Mailloc, Montviette, assureront les services imposés jusqu'alors à Moyaux, surchargé de troupes. Tordouet et Mesnil-Germain remplaceront Fervaques à bout de ressources.

Les communes ainsi situées en dehors du parcours des troupes prussiennes reçoivent toutes la mission de fournir guides, chevaux et voitures.

C'est pourtant par les guides, jusqu'ici source si grande de tourments, que parvient une bonne nouvelle. Des rumeurs persistantes de Saint-Lô, Bayeux, Caen, font prévoir un repli de ces alliés (!) vers l'est. Un sentiment de bonheur ranime aussitôt les énergies défaillantes.

Le 17 octobre 1815, le dernier Prussien quittait la ville. Le 20 octobre, tout le département du Calvados était libéré d'une oppression jusqu'alors inconnue dans nos régions.

Nous laissons à supposer l'état d'âme qui en résulta.

Restaient les difficultés des règlements de compte. Ce fut pour la basoche normande une ère réelle d'excitation. Tout devenait matière à procès entre les administrés et les pouvoirs publics.

La question de la remonte de la cavalerie prussienne ne devait pas être terminée en 1821.

Les Prussiens avaient imposé à chaque commune la remise d'un certain nombre de chevaux. Mais quand ils constataient un retard dans l'exécution de leurs ordres, ils réquisitionnaient eux-mêmes.

Un sieur Bernard, de Courson, livra ainsi un nombre de chevaux pour Lisieux, sans que la municipalité en ait arrêté le prix. Procès sur procès, délibérations sur délibérations. Bref, en 1821, le sieur Bernard n'avait pas encore touché un sou. La municipalité restait irréductible.

Le 5 mai 1821 – six ans après les faits – le Sous-Préfet écrivait au maire de Lisieux que, malgré un arrêté du Préfet, en date du 30 septembre 1820, relatif à la créance du sieur Bernard, il a rendu compte à S. E. le Ministre de l'Intérieur de cette résistance qui, trop souvent, s'est manifestée à Lisieux et que rien ne peut motiver valablement. Après bien des considérations, il ajoute qu'au nouveau cas de refus, le payement se ferait par voie d'imposition extraordinaire, etc., etc.

L'histoire ne dit pas si le sieur Bernard toucha jamais le prix de ses chevaux.

Les événements si pénibles par lesquelles venait de passer une des plus belles parties de la France nous laisse entrevoir avec terreur ce qu'il serait advenu de la Normandie, en 1914, sans le courage et la vaillance de nos armées.

Que notre reconnaissance se porte sans cesse vers elles, que chaque jour ceux de l'arrière s'assurent s'ils font tout leur devoir !

Et maintenant, comme après la guerre, que notre devis reste éternellement : « Souviens-toi »

Lieutenant-colonel KAHN, commandant d'armes en 1915.